



## BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Société civile de Placement Immobilier à capital variable de type « SCPI d'entreprise » - Souscription ouverte au public le 22 juillet 2015 régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, les articles L214-86 et suivants et R214-130 et suivants du Code monétaire et financier, et par tous les textes subséquents. Capital social maximum statutaire : 1 000 000 000 €. Siège social : 52 rue de Bassano - 75008 Paris - Tél : 01 78 09 88 34 - RCS PARIS N° 810 135 632 - Objet : acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier d'entreprise.

### NOTA BENE

#### 1) Pour les mineurs et les incapables :

- Pour les mineurs : remplir le formulaire au nom du mineur, le faire signer par le père, la mère ou le tuteur.
- Pour les incapables majeurs : remplir le formulaire au nom de l'incapable, le faire signer par le tuteur ou le curateur. Joindre une copie du document ou de la décision nommant la tutelle ou la curatelle.

#### 2) Pour les usufruitiers et nus propriétaires :

- Établir un formulaire spécifique pour l'usufruitier et un formulaire pour le nu-propriétaire. Les deux formulaires doivent être adressés conjointement à la Société de gestion.

#### 3) Pour les indivisions :

- Établir un formulaire au nom de l'indivision, le faire signer par le mandataire de l'indivision valablement autorisé ou, à défaut de mandataire, par chaque membre de l'indivision.
- Établir en annexe un état recensant les noms, prénoms, dates et lieux de naissance, adresses complètes et régimes fiscaux de tous les indivisaires.

#### 4) Pour les souscripteurs mariés sous le régime de la communauté :

- En cas de emploi de fonds propres, les parts seront investies au nom du souscripteur et sortent de leur communauté.

*N.B. : Nous vous rappelons que la société de gestion, dans le cadre de la gestion du patrimoine immobilier de la SCPI, pourra être amenée à remplir les déclarations relatives à l'impôt sur les plus-values immobilières, les signer et payer l'impôt<sup>(1)</sup> qui en découle pour le compte de tous les associés, conformément à la doctrine administrative BOI-RFPI-PVI-30-20 n°90.*

*(1) hormis pour les personnes soumises à l'IS ou l'IR dans les catégories Bénéfices Industriels et Commerciaux ou Bénéfices Agricoles Réels.*

#### Avertissements :

- Les parts de SCPI sont des supports de placement à long terme et doivent être acquises dans une optique de diversification de votre patrimoine. La durée de placement minimale recommandée est de 9 ans.
- Les principaux risques identifiés sont les suivants : risques liés à l'immobilier physique, risque de perte en capital, risque de liquidité, risque lié à l'endettement éventuel de la SCPI, risque lié à la fiscalité applicable dans les pays dans lesquels la SCPI détient des actifs et/ou l'existence de conventions fiscales.
- La distribution de revenus n'est pas garantie et peut évoluer à la hausse comme à la baisse. Elle est soumise à l'approbation des associés en assemblée générale.
- En cas de recours à l'emprunt, le souscripteur ne doit pas tenir compte exclusivement des revenus de la SCPI pour faire face à ses obligations de remboursement. En cas de défaillance au remboursement du prêt, les parts de SCPI pourraient devoir être vendues pouvant entraîner une perte de capital. De surcroît, en cas de vente des parts à un prix décoté, l'associé devra payer la différence.
- Tous les risques afférents au placement dans une SCPI sont décrits dans les documents réglementaires visés par l'AMF.

### MODALITÉS RELATIVES À LA SOUSCRIPTION

- **Date d'ouverture :** 22 juillet 2015
- **Capital variable**
- **Montant du capital social maximum statutaire :** 1 000 000 000 €
- **Prix de souscription net de tous autres frais (en euros) :**
  - Valeur nominale 800
  - Prime d'émission 230
  - Prix de souscription 1 030
  - dont commission de souscription 117,42 (11,4 % TTI)
- **Prix de retrait :** si les demandes sont compensées, le prix de retrait applicable est égal au prix de souscription en vigueur diminué de la commission de souscription.
- **Minimum de souscription :** 1 part
- **Dépositaire :** CACEIS BANK France

- **Jouissance des parts :** les parts portent jouissance pour les souscripteurs à compter du premier jour du sixième mois suivant la réception intégrale des fonds par la société sous réserve de la réception du dossier complet et conforme par la société de gestion.
- **Responsabilité à l'égard des tiers :** la responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est limitée au montant de sa part dans le capital de la société.
- **US Person :** aucune souscription de parts de Eurovalys ne pourra être réalisée par une US person telle que définie par les autorités américaines des marchés financiers.
- **Modalités de règlement :**
  - L'intégralité du prix de souscription des parts (valeur nominale + prime d'émission) doit être réglée lors de la souscription.
  - En cas de règlement par virement, il sera effectué sur le compte domicilié à la Banque Palatine suivant, en précisant le nom et le prénom du souscripteur :

IBAN 

FR76	4097	8000	2215	0851	4000	541
------	------	------	------	------	------	-----

BIC 

B	S	P	F	F	R	P	P	X	X	X
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

La politique de confidentialité et de protection des données personnelles d'Advenis Real Estate Investment Management est accessible sur son site internet [www.advenis-reim.com](http://www.advenis-reim.com). Les données personnelles que vous communiquez dans ce document seront conservées durant toute la durée de détention des parts souscrites et cinq ans après votre sortie de la ou des SCPI. Elles feront l'objet de traitements informatiques ayant pour finalité la gestion de vos parts et la gestion de vos droits sociaux en tant qu'associé. Vous pouvez à tout moment exercer vos droits sur vos données personnelles (rectification ou effacement, limitation de leur traitement, introduction d'une réclamation auprès de la CNIL, portabilité) et ce dans la limite des obligations légales, réglementaires ou contractuelles applicables, en adressant votre demande à l'attention du délégué à la protection des données personnelles au siège d'Advenis Real Estate Investment Management ou à [dpo-advenisreim@advenis.com](mailto:dpo-advenisreim@advenis.com).

Fait à ..... le ...../...../..... En 2 exemplaires, dont un est resté en ma (notre) possession.

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé pour une souscription de [nombre de parts souscrites (écrit en lettres)] parts de la SCPI Eurovalys »\* :  
 En cas de souscription aux moyens de fonds communs, la signature des deux conjoints est impérative.

